



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 22

Le 18 avril

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 7

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h35) qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Philippe DELAPORTE (arrivé à 18h10) qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Florian DESBANS qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Convocation du Conseil
Municipal en date du
11.04.2024

Secrétaire de séance : Frédéric BOURGET

N° D_2024-04-18-14

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT KERVIGNOUNEN

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'approbation du compte de gestion et de compte administratif 2023 ;
Vu l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 10 avril 2024,

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, issus du compte administratif pour le budget annexe lotissement Kervignounen de la Commune.

Il est proposé, l'affectation ci-dessous :

En investissement :

- Reprise au compte 001 de l'excédent cumulé soit 58 261,77 €

En fonctionnement :

- Reprise au compte 002 de l'excédent cumulé soit 16 611,91 €

Suite à ces reprises d'excédents au budget prévisionnel 2024, il est proposé d'équilibrer les crédits des deux sections du budget en réduisant en recettes d'investissement le recours à l'emprunt et en inscrivant en dépenses de fonctionnement 2 152,27 € au compte 65822 « reversement d'excédent au budget principal », puis en réduisant de 14 459,64 € la recette « vente de terrains » au compte 7015 ;

Soit la décision modificative n°1 ci-dessous :

- En recettes d'investissement : équilibre à zéro
 - 58 261,77 € au compte 001
 - - 58 261,77 € au compte 1641

- En recettes de fonctionnement : équilibre à 2 152,27 €
 - -14 459,64 € au compte 7015
 - 16 611,91 € au compte 002

- En dépenses de fonctionnement : équilibre à 2 152,27 €
 - 2 152,27 € au compte 65822

Ceci exposé,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- **Approuve l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 proposée ;**
- **Adopte l'équilibre budgétaire tel que proposé par la décision modificative n°1 ;**
- **Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 18 avril 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSE

